

## Ne pas verser les 2 derniers loyers

Par Lili, le 08/05/2008 à 22:27

Bonjour,

Puis je ne pas verser les 2 derniers loyers avant mon départ afin de récupérer ma caution ? MErci

Par Erwan, le 09/05/2008 à 21:58

Bjr,

surtout pas, vous vous mettez dans l'illégalité.

Le bailleur dispose de deux mois pour vous restituer ce dépot de garantie destiné à couvrir les éventuelles réparations locatives.

Par Opiouf, le 10/05/2008 à 12:55

Bonjour,

Que faire si la caution n'est pas rendue au bout des deux mois? (j'ai laissé mon bail au 7 janvier, elle devrait m'être rendue au 7 juin, mais comme le propriétaire m'avait promis de me la rendre au 1er mai et que je n'ai rien reçu, je me

prépare ;))	
Merci!	

## Par julian45, le 10/05/2008 à 18:35

bonjour, pour reclamer un depot de garantie apres les deux mois, envoyer un recommandé avec ar à votre propriétaire apres le 7 juin en lui demandant de vous rendre sous 7 jours votre dépot de garantie sinon des indemnités de retard lui sera demandé, même si ce n' est pas grand chose, generalement cela debloque vite la situation. cordialement

Par Opiouf, le 10/05/2008 à 18:42

Merci pour la réponse rapide!

Bonne soirée!